

Programme de surveillance des « Espèces commerciales »

Adoptés en juin 2015 pour chaque sous-région marine, les programmes de surveillance constituent le quatrième élément des plans d'action pour le milieu marin, requis au titre de l'article 11 de la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin ». Ces programmes décrivent les dispositifs de suivi et les modalités de collecte des données permettant d'évaluer l'atteinte du bon état écologique du milieu marin et la réalisation des objectifs environnementaux. Ils sont structurés en 13 programmes thématiques, dont le **programme « Espèces commerciales »**.

Enjeux :

Le programme « **Espèces commerciales** » a pour finalité de permettre **l'évaluation de l'état écologique des stocks des espèces exploitées** prises comme référence dans le cadre de la définition du bon état écologique (descripteur relatif aux espèces exploitées à des fins commerciales). Pour cela il décrit la collecte de données relatives aux stocks exploités considérés et aux prélèvements réalisés sur ces espèces. Ces éléments contribuent également à l'évaluation de l'état écologique au titre des descripteurs « biodiversité » et « réseau trophique ». Le programme concerne également le suivi de la localisation de l'activité de pêche (professionnelle / récréative) dans le but de contribuer à l'évaluation des pressions et impacts de cette activité sur les espèces et les habitats (principalement au titre du descripteur « habitats benthiques et intégrité des fonds »).

Structuration :

Ce programme est composé de **6 sous-programmes** :

Sous-programme 1 : Pêche professionnelle

Sous-programme 2 : Pêche récréative

Sous-programme 3 : Échantillonnage des captures et paramètres biologiques des espèces cibles

Sous-programme 4 : Campagnes de surveillance halieutique

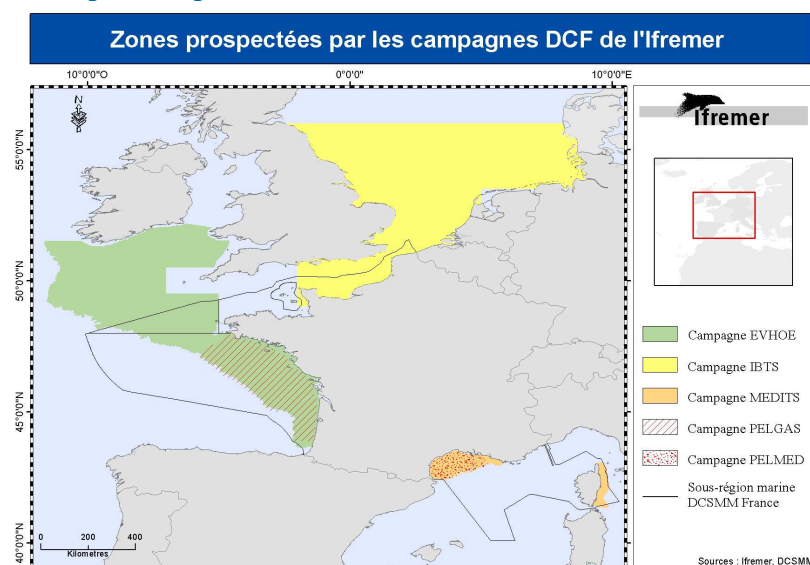
Sous-programme 5 : Interactions entre oiseaux et activités de pêche

Sous-programme 6 : Interactions entre mammifères marins et tortues marines et activités de pêche

Les sous-programmes 5 et 6 sont traités au sein des programmes « Oiseaux » et « Mammifères marins et tortues ».

Ils reposent sur **26 dispositifs de suivis**, dont **18 existants sans modification à prévoir par rapport à leur vocation initiale** et **8 existants avec des adaptations à prévoir ou nouveaux à créer** pour répondre aux besoins de la DCSMM.

Principaux dispositifs de suivi mobilisés :



Le programme repose sur :

- des **dispositifs impliquant les professionnels de la mer** ;
- des **déclarations des marins pêcheurs** (activité, espèces exploitées...) et des structures professionnelles ;
- des **suivis réalisés à terre**, au débarquement ;
- de **nombreuses campagnes halieutiques** réalisées à la côte et au large (carte des campagnes DCF ci-contre), ciblant les différents compartiments de l'écosystème (ressources benthiques, démersales et pélagiques) ;
- des **enquêtes téléphoniques et de terrain** pour le suivi de l'activité de pêche récréative.

Coût estimé de la mise en œuvre (estimation 2014- chiffres en cours de précision) :

Le coût total de la mise en œuvre du programme de surveillance « Espèces commerciales » est de **13 540 k€/an**, soit **27 % du coût total annuel estimé pour mettre en œuvre l'ensemble de la surveillance DCSMM**. **13 290 k€/an** correspondent à de la surveillance existante et **250 k€/an** correspondent à des évolutions de dispositifs existants et à des créations de dispositifs nouveaux pour répondre aux besoins de la DCSMM.

Principales orientations pour le premier cycle de mise en œuvre (2014-2020) :

- Le programme repose essentiellement sur des **dispositifs existants, mis en œuvre dans le cadre de la politique commune de la pêche.**
- Les modifications apportées à ces dispositifs existants portent en priorité sur les sous-programmes « **pêche récréative** » et « **pêche professionnelle** » : elles visent à améliorer la géolocalisation des navires de pêche de moins de 12 mètres et à renforcer le suivi de l'activité de pêche de loisirs.
- Une action transversale à plusieurs programmes est également destinée à **optimiser les campagnes pour la collecte de données DCSMM au large.**

État d'avancement 2016 de la mise en œuvre opérationnelle :

Sous-programme (SP)	Action de mise en œuvre	Avancement 2016
Sous-programme 1 : Pêche professionnelle	Extension de la couverture spatiale et du nombre de porteurs équipés d'un dispositif de géolocalisation.	Non débutée.
	Reprise des dispositifs existants.	En cours.
Sous-programme 2 : Pêche récréative	Renforcement du suivi de l'activité de pêche récréative.	En cours.
	Reprise des dispositifs existants.	Non débutée.
Sous-programme 3 : Échantillonnage des captures et paramètres biologiques des espèces cibles	Marquage par des observateurs d'espèces rares capturées, prélèvement et conservation de tissus musculaires destinés à un suivi des signatures isotopiques des principales espèces.	Action suspendue dans l'attente de l'évolution du dispositif support : OBSMER (Observation à bord des navires de pêche commerciaux).
	Reprise des dispositifs existants	En cours.
Sous-programme 4 : Campagnes de surveillance halieutique	Optimisation des campagnes DCF pour la collecte de données au large.	Réalisée.
	Reprise des dispositifs existants.	En cours.

Exemple de suivi existant contribuant à la surveillance DCSMM réalisé en 2016 (SP4) :

La campagne océanographique COMOR (Coquilles Manche Orientale), menée chaque année par l'Ifremer, permet d'évaluer l'abondance du stock de coquilles Saint-Jacques (*Pecten maximus*) de la baie de Seine. Le diagnostic sur l'état de la ressource, élaboré à partir d'indices d'abondance annuels, sert de base aux organisations professionnelles et à l'Administration des pêches pour la gestion et l'organisation de la future campagne de pêche. La campagne s'est déroulée cette année du 3 au 22 juillet.

Exemple de nouvelle action mise en œuvre en 2016 (SP4) :



L'**optimisation des campagnes halieutiques DCF** (IBTS, PELGAS, MEDITS, PELMED, EVHOE – cf. carte page précédente) a permis dès 2016 de déployer des suivis complémentaires aux évaluations des stocks commerciaux : microplastiques, macrodéchets de fond, macrodéchets flottants, oiseaux, mammifères marins, zooplancton gélatineux, situation AIS (bruit), et hydrologie (mesures automatisées et observations *in situ*). En 2017, la surveillance sera également étendue à la campagne CGFS en Manche.

Figure ci-contre : Vue du portique arrière de la Thalassa au cours d'une opération de pêche – cliché J. Baudrier, Ifremer.

Exemple de réflexion conduite en 2016 (SP2) :

Au cours de l'année 2016, un important travail a été mené en lien avec le **renforcement du suivi de l'activité de pêche récréative**, requis au titre de la DCSMM. L'étude réalisée durant 6 mois propose la mise en œuvre de scénarios permettant d'améliorer les évaluations des stocks exploités. Pour construire ces propositions, un état des lieux des suivis de la pêche récréative en France a été réalisé. Un bilan sur l'activité a également été mené pour les 4 sous-régions marines. Des critères de sélection ont permis de définir une liste d'espèces à suivre. Les propositions s'appuient sur plusieurs méthodes dont les sciences participatives avec des enquêtes de type carnet de pêche. Ces propositions ont été construites en concertation avec les parties prenantes. Finalement, le scénario recommandé pour 2017 est une enquête téléphonique couplée à une enquête panel. Une liste de 7 à 9 espèces a été retenue par sous-région et pourra être adaptée lors des prochains cycles. Ces propositions doivent encore être discutées et validées avec les fédérations de pêche de loisir et les gestionnaires du milieu marin.

Perspectives 2017 pour la mise en œuvre opérationnelle :

La surveillance de l'activité de pêche récréative (SP2) devra être réactivée à partir de 2017. Des propositions nouvelles ont été élaborées en 2016 pour la DCSMM, en concertation avec les secrétariats techniques des sous-régions marines. Elles concernent un renforcement des recensements dédiés à l'estimation des bases statistiques permettant d'identifier la population de pêcheurs et tous les grands types d'activités, ainsi que l'estimation de l'effort de pêche et des volumes de captures au-delà des composantes suivies au titre du règlement DCF. Les suivis complémentaires des captures liées à la pêche récréative devront être déployés en 2017 ou au plus tard l'année suivante pour répondre aux exigences communautaires et s'articuler avec les requis du nouveau DC-MAP.

Contacts : Coordination du programme Ifremer (J. Baudrier) – Pilotage scientifique Ifremer (E. Foucher).

Sources des illustrations : Ifremer.

Sigles : CGFS (Channel Ground Fish Survey) - DCF (Data Collection Framework) - DCMAP (Data Collection MultiAnnual Programme) - EVHOE (Évaluation des ressources Halieutiques de l'Ouest Europe) - IBTS (International Bottom Trawl Survey) - MEDITS (MEDiterranean Trawl Survey) - PELGAS (PELagiques GAScogne) - PELMED (PELagiques MEDiterranée).

Pour en savoir plus : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Actualite,41802.html>